Connaissez votre parcelle

La géolocalisation permet de déterminer la position de votre parcelle à l'aide de coordonnées. Il s'agit d'un ensemble de chiffres qui indiquent où se trouve la parcelle sur la Terre.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DE VOTRE PARCELLE ?

Les acheteurs demandent de plus en plus souvent des informations de géolocalisation afin de savoir exactement où sont cultivés le café, le caoutchouc, le cacao et les autres produits qu'ils achètent. **Pour les acheteurs qui exportent vers l'Union européenne (UE), c'est devenu une exigence.**

Sans connaître la géolocalisation de votre parcelle, ils ne peuvent pas acheter votre produit.

Les acheteurs ont besoin de connaître l'emplacement exact de votre parcelle **pour vérifier que votre production n'est pas le résultat d'une déforestation postérieure à 2020.** Cela permet également de retracer le produit jusqu'à votre parcelle après transformation.

Si vous ou votre coopérative avez collecté les informations de géolocalisation de votre parcelle, cela peut vous aider **à renforcer votre position lors des négociations avec les acheteurs.** Cela peut également vous aider à **établir une relation de confiance et une relation à long terme avec eux.**

De plus, vous pourriez utiliser ces informations à d'autres fins, telles **qu'obtenir la reconnaissance officielle de vos droits fonciers ou solliciter des services d'aide auprès du gouvernement.**

QUI COLLECTE LES DONNÉES ET COMMENT ?

Vous pourriez collecter vous-même les informations de géolocalisation de votre parcelle, mais, pour vous assurer que les données soient exactes et partageables, il est préférable de demander l'aide de votre coopérative, des services de vulgarisation locaux ou de toute autre initiative de soutien à votre disposition.

Lorsque vous demandez de l'aide, assurez-vous également de pouvoir accéder à vos données une fois celles-ci collectées.

Pour collecter les informations de géolocalisation de votre propre parcelle, aucun outil sophistiqué n'est nécessaire – pas même une connexion Internet pendant la collecte des données. **Vous ou votre prestataire de services pouvez cartographier les limites de votre parcelle à l'aide d'applications mobiles disponibles gratuitement,** telles que Kobocollect, Ground ou Terratrac, et les partager une fois que vous êtes connecté à Internet.

Lancez l'application mobile et utilisez-la pour marquer différents emplacements sur votre parcelle, en fonction de sa taille. **Si votre parcelle fait moins de 4 ha, vous pouvez utiliser l'application pour enregistrer un seul emplacement, n'importe où sur la parcelle (de préférence au centre) : c'est ce que l'on appelle un point. Si votre parcelle fait plus de 4 ha, conformément aux exigences de l'UE, vous devez tracer les limites de votre parcelle, et l'application affichera la forme complète de votre parcelle sur la carte : c'est ce qu'on appelle un polygone.** À moins que la zone de production ne change, vous n'avez besoin de collecter les données qu'une seule fois, et aucune information personnelle n'est requise.

Moins de 4 hectares	Plus de 4 hectares
Point unique	Polygone

Global Gateway
Financé par l'Union européenne
Team Europe Initiative on Deforestation-free Value Chains
France AFD
European Forest Institute